

	Bulletin d'engagement <b>BELGIAN CLASSIC Trophy • GEDINNE (BE)</b> <b>22-23-24/08/2025</b> Championnat FMB-BMB Classic Bike IHRO / Challenge CRMB		N° souhaité :  N° attribué :
	<i>Pilote :</i>		<i>Passager</i>
Nom			
Prénom			
Adresse			
Code postal			
Localité			
Pays			
Tél			
E-mail			
Date de naissance			
Nationalité			
Fed.Mot.Nationale			
N° Licence			
Licence 1 manifestation (App MyFMB ou papier)	OUI <input type="checkbox"/> / NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> / NON <input type="checkbox"/>	
Transpondeur AMB N°			

Fiche de la moto (voir catégories Règl. Classic Bike, [FMB](#) )

<b>Catégorie</b>	<b>Marque/Modèle</b>	<b>Cc</b>	<b>Année</b>	<b>Nbre Cyl.</b>
Vintage Gr1				
Vintage Gr2				
50				
200				
250 Gr1				
250 Gr2				
350 Gr1				
350 Gr2				
500 Gr1				
500 Gr2				
750				
Side Gr1				
Side Gr2				
Side Gr3				
IHRO I				
IHRO II				
IHRO 350				
Post Cl. 2tps 250/350				
Post Cl. 4tps Gr1				
Post Cl. 4tps Gr2				
SoS Gr1				
SoS Gr2				
Evo Promo 125 2Tps				
Evo Promo 250-400 2Tps Air				
Evo Promo 250-400 2Tps Eau				
Evo Promo 400 4Tps				
Parade				

## Réservé Organisation :

Engagement	Classe FMB	Licence nationale	Licence 1 manif.	Paiement	Confirmation

Le participant à un Championnat, Prix FIM ou une manifestation internationale, au sens des règlements sportifs FIM, exonère la FIM, la FMNR, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants auxiliaires ou employés, de toute responsabilité pour des lésions corporelles ou dommages matériels, directs ou indirects, qui pourraient lui être causés dans le cadre d'un championnat, Prix FIM, une manifestation internationale ou d'un entraînement en vue de cette manifestation.

En outre le participant s'engage à dégager la FIM, la FMNR, les organisateurs et les officiels ainsi que leurs représentants, auxiliaires ou employés, de toute responsabilité à l'égard de tiers dont il est solidairement responsable.

Tout recours aux tribunaux ordinaires est exclu contre des décisions définitives rendues par les organes juridictionnels ou l'Assemblée Générale de la FIM. Pareilles décisions doivent être exclusivement soumises à la compétence du Tribunal Arbitral du Sport qui tranchera définitivement le litige, suivant le Code de l'Arbitrage en matière de sport.

**Numéro EMN 70/756**

Les coureurs et passagers sont assurés conformément au code FIM

*Je désire participer aux "Belgian Classic Trophy", les 22, 23 et 24 août 2025, sur le circuit de Gedinne et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve. Je m'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte.*

Fait à :

Date :

Signature du pilote (précédée de Lu & Approuvé):

Signature du passager (précédée de Lu & Approuvé):

**A renvoyer en format word ou pdf avant le 16/08/2025 à**  
**[info@crmb.be](mailto:info@crmb.be)**

